



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 148139-
Numéro de devis : 1386
Adresse du bâtiment : Montréal
Bénéficiaires :

Josianne St-Onge
Bureau: 514 657-2333, 228

Date : 3 novembre 2021

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

VISITE DES LIEUX

L'entrepreneur sera contacté par le chargé de projet pour planifier ensemble la visite des lieux, le cas échéant.

PÉRIODE D'EXÉCUTION

L'entrepreneur doit convenir d'un échéancier des travaux conjointement avec les bénéficiaires.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Circonscrire la zone d'intervention pour réduire au minimum les désagréments causés par les travaux. Protéger toutes les surfaces nécessaires à l'intérieur de la zone d'intervention. Réaliser les travaux dans les plus brefs délais et sans interruption injustifiée (jours ouvrables entre 7h00 et 17h00) Garder les lieux propres et exempts de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Nettoyer et remettre à l'état d'origine les lieux à la fin des travaux.

POINTS EN TRAVAUX

2. Poutre en-dessous de la fenêtre courbée - joints de mortier sont fissurés - possible dommage structural

EN FAÇADE PRINCIPALE, AU DESSUS DE LA PORTE DE GARAGE D'UNE PORTÉE DE 14 PIEDS

FOURNIR LA SOUMISSION (DEVIS) EN RÉFÉRENCE AU DÉTAIL DE STRUCTURE CR-01 2021.11.08

- Démontet/conserver et/ou remplacer les quatre rangs de blocs-architecturales à partir du linteau au-dessus de la porte de garage jusqu'au soffite sur +/- 18 pieds de large (prévoir 10% de remplacement);
- Supporter temporairement la brique à l'aide de cornières inversés ou de 2x4 fixés à l'horizontal à la structure;
- Conserver le pare-air existant la portion démontée de la façade et rapiécer avec un nouveau au besoin;
- Démontet et conserver la porte de garage et la quincaillerie;
- Ouvrir la cloison finie en gypse du côté intérieur du plafond jusqu'à la partie haute du mur de béton;
- Ouvrir le gypse au plafond selon les besoins;
- Attention aux conduits au plafond du côté droit du garage;
- Fournir/installer un support temporaire sous la poutre LVL à conserver de sorte à reprendre la charge de l'ossature de ce mur de façade pendant l'installation de la nouvelle structure d'acier;
- Retirer la cornière d'acier;
- Si possible, conserver la lisse supérieure de 2-2"x6", mais prévoir devoir retirer l'une ou les deux lisses selon les dimensions;
- Remplacer les deux (2) colonnes 5-2"x6" existantes sur le sommet du mur de béton par deux (2) colonnes courtes en acier galvanisé, de part et d'autre de l'ouverture au niveau des murets en montants de bois;
- Fournir et déposer sur les colonnes d'acier une nouvelle poutre d'acier galvanisé de type W garnie de raidisseurs et d'une plaque horizontale débordant et soudée à la semelle inférieure de la poutre;
- Attacher latéralement la poutre d'acier à la poutre LVL;
- Attacher les semelles de la poutre d'acier aux colonnes ou, si les nouvelles colonnes s'arrêtent sous la poutre, ajouter une plaque verticale de bout à chaque extrémité de la poutre;
- Fournir et mettre en œuvre de nouveaux matériaux de protections tel solin métallique et solin membrané autoadhésif avec pente vers l'extérieur à la jonction de la plaque horizontale en acier et de l'ossature jusque sous le pare-air. Rapiécer le pare-air existant avec un nouveau au besoin;
- Isoler et étanchéiser les cloisons de bois de la structure d'acier de sorte à couper le pont thermique;
- Ragréer le gypse et peindre le plafond du garage et les murs impactés par les travaux;
- Remonter la quincaillerie et la porte de garage;
- Remonter le revêtement de bloc architectural;
- Ponctuellement, remplacer les briques fissurées (5%) et rejointoyer le mortier décollé et/ou fissuré (10%).

TOUTES DIMENSIONS DONNÉES LORS DU PROCÉSSUS D'APPEL D'OFFRES SONT À CONFIRMER ET SERONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

LE SENS DES POUTRELLES DES PLANCHERS ET LE FERMES DE TOIT SONT PARALLÈLES AU MUR DE FAÇADE PRINCIPALE.
INFORMATION VÉRIFIÉ PAR GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE.

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.